ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Assemblée générale extraordinaire du dimanche 18 septembre 2011, 9h00
Simultanément au 100 rue Sherbrooke Ouest (Montréal), au 455 du Parvis (Québec)
et par webdiffusion

Membres présents: 14

Pierre-Luc Gagné	Erika Fisseler
Ann McDonough	Genevieve Breault
Mourad Daho Bachir	Patricia Julien
Marie-Ève Gosselin	Stéphanie Sansfaçon
Jessie Martin	Samuel Jean
Viviane Desbiens	Pierre Koba Kounde
Julie Collin	Marc-Alexandre Dubé

Présidence d'assemblée: Louise Desmarais (Centre St-Pierre)

1.0 Ouverture de l'Assemblée et constatation du quorum et du droit de présence
Résolution AGE-110918-01
Que l'assemblée soit ouverte à 9h12 et que le quorum soit constaté.
Proposé par Genevieve Breault.
Secondé par Stéphanie Sansfaçon.
Adopté à l'unanimité.

1.1 Constatation de la régularité de la convocation et lecture de l'avis de convocation
Genevieve Breault fait la lecture de l'avis de convocation qui a été acheminé aux membres via le bulletin des membres le 2 septembre 2011.

AVIS DE CONVOCATION
Les membres en règle de l'AETELUQ sont convoqué-es à une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association étudiante de la TELUQ. Pour être membre, vous devez être inscrit-e à un programme de la TELUQ ou inscrit-e à titre d'étudiant-e libre et avoir suivi au moins un cours depuis le 15 septembre 2010.

Date : le dimanche 18 septembre 2011
Heure : de 9h00 à 12h30
Lieux : À Montréal, à la salle R-360 située au 100 rue Sherbrooke Ouest
À Québec, à la salle 2121 située au 455 rue du Parvis
Et en webdiffusion (des consignes vous seront transmises après votre inscription)

L'**ordre du jour** est le suivant:
1.0 Ouverture de l'Assemblée et constatation du quorum et du droit de présence
1.1 Constatation de la régularité de la convocation et lecture de l'avis de convocation
1.2 Présentation du Conseil d'administration
1.3 Présentation des membres présents
1.4 Présentation de la présidence et du secrétaire d'Assemblée
1.5 Présentation des procédures d'Assemblée
1.6 Constatation de la régularité de la convocation
2.0 Adoption de l'ordre du jour
3.0 Ratification des politiques et règlements de l'AETELUQ

3.1 Ratification du projet de règlements généraux
3.2 Ratification du projet de lettres patentes supplémentaires
3.3 Ratification du projet de politique de rémunération et de remboursement de dépenses
3.4 Ratification du projet de politique de subvention
3.5 Ratification du projet de code de déontologie
4.0 Fermeture.

1.2 Présentation du Conseil d'administration
Patricia Julien (vice-présidente), Stéphanie Sansfaçon (trésorière), Geneviève Breault (présidente) et Erika Fisseler (administratrice) se présentent.

1.3 Présentation des membres présents
Les membres présents à Montréal et à Québec se présentent. Aucun membre n'est en ligne au moment de la présentation.

1.4 Présentation de la présidence et du secrétaire d'Assemblée
Conformément à la *Résolution CA-110910-12* du Conseil d'administration du 10 septembre 2011, Genevieve Breault annonce que Louise Desmarais assumera la présidence d'assemblée et Genevieve Breault assumera le secrétariat d'assemblée.

1.5 Présentation des procédures d'assemblée
Louise Desmarais fait une présentation des procédures d'assemblée.

2.0 Adoption de l'ordre du jour
Résolution AGE-110918-02
Que l'ordre du jour soit adopté.
Proposé par Genevieve Breault.
Secondé par Viviane Desbiens.
Adopté à l'unanimité.

3.0 Ratification des politiques et règlements de l'AETELUQ
Conformément aux orientations présentées dans le plan d'action, un travail de refonte et d'amélioration des règlements généraux et des différentes politiques a été fait par le conseil d'administration.

3.1 Ratification du projet de règlements généraux
Patricia Julien explique le besoin de clarification et de palier les faiblesses dans les règlements généraux qui étaient en vigueur. Elle explique également le travail qui a été fait

- Réflexion en conseil d'administration;
- Travail de recherche par David Clos-Sasseville et Patricia Julien;
- Demande d'un avis juridique;
- Travail de rédaction et de réflexion en conseil d'administration;
- Consultation publique des membres en ligne.

Les articles 1.2, 1.3, 1.7, 2.2, 5.1.4, 7.1.10, et 7.3.3. seront traités de manière séparée parce qu'ils exigent un vote au deux-tiers.

Résolution AGE-110918-03
Que les articles 1.2, 1.3, 1.7 soient ratifiés.
Proposé par Marie-Ève Gosselin.
Secondé à Mourad Daho-Bachir.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-04

Que le préambule et la section 1 du projet de règlements généraux soient ratifiés.
Proposé par Viviane Desbiens.
Secondé par Marie-Ève Gosselin.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-05
Que l'article 2.2 soit ratifié.
Proposé par Marie-Ève Gosselin.
Secondé par Mourad Daho-Bachir.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-06
Que la section 2 du projet de règlements généraux soit ratifiée.
Proposé par Marie-Ève Gosselin.
Secondé par Anne McDonough.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-07
Que la section 3 du projet de règlements généraux soit ratifiée à l'exception de l'article 3.1.5.
Proposé par Viviane Desbiens.
Secondé par Samuel Jean.
Adopté à l'unanimité.

Proposition AGE-110918-07-01
Que l'article 3.1.5 du projet de règlements généraux soit ratifié.
Proposé par Patricia Julien.
Secondé par Pierre-Luc Gagné.
La proposition est rejetée à l'unanimité.

Les membres font remarquer que la première ligne du point 3.1.5 Quorum devrait être lue comme suit : « Lors de toute assemblée, le quorum est constitué des membres présents à l'Assemblée ».

Une membre suggère que le quorum (article 3.1.5) devrait être révisé afin d'avoir un nombre minimum de membres non élus supérieur au nombre de membres élus.

Une membre suggère que le deuxième paragraphe de l'article 3.15 prévoit que le nombre de membres devant constituer le quorum ne soit pas la moitié des trente signataires mais bien 50% + 1 des trente signataires.

Résolution AGE-110918-08
Que la section 4 du projet de règlements généraux soit ratifiée.
Proposé par Marie-Ève Gosselin.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité.

Une membre souligne le besoin de clarifier l'article 4.2.2 afin qu'il se lise comme suit : « Le comité de régulation est composé de 3 membres en provenance du comité de concertation. Un membre substitut pour siéger en l'absence d'un membre.»

Une membre se questionne sur les modalités de confidentialité qui régissent les communications entre les membres du comité de régulation.

Résolution AGE-110918-09
Que l'article 5.1.4 soit ratifié.
Proposé par Viviane Desbiens.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité.

Un membre questionne l'article 5.1.6 qui porte sur le nombre maximal de mandats pouvant être cumulé et suggère de ne pas le limiter.

Une membre suggère qu'en cas d'égalité du vote entre les administrateurs, le point litigieux soit soumis à un examen par les membres du comité de concertation.

Résolution AGE-110918-10
Que la section 5 du projet de règlements généraux soit ratifiée à l'exception de l'article 5.1.4.
Proposé par Pierre-Luc Gagné.
Secondé par Samuel Jean.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-11
Que la section 6 du projet de règlements généraux soit ratifiée.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Vivianne Desbiens.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-12
Que les articles 7.1.10 et 7.3.3 soient ratifiés.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Marie-Ève Gosselin.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-13
Que la section 7 du projet de règlements généraux soit ratifiée.
Proposé par Pierre-Luc Gagné.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité.

Une membre suggère d'ajouter un article concernant les modalités de nomination de la firme d'audit externe qui procède à l'examen financier.

Résolution AGE-110918-14
Que la section 8 du projet de règlements généraux soit ratifiée.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté par Pierre-Luc Gagné.
Adopté à l'unanimité.

Une membre suggère l'adoption d'une politique de gestion documentaire et gestion des archives.

3.2 Ratification du projet de lettres patentes supplémentaires
Patricia Julien explique le cadre légal selon lequel l'AETELUQ est incorporée (Partie III de la Loi sur les Compagnies) et qu'il est nécessaire de faire une démarche auprès du Registraire des entreprises pour enregistrer un projet de lettres patentes supplémentaires.

Résolution AGE-110918-15
Que le projet de lettres patentes supplémentaires soit ratifié.
Proposé par Marie-Ève Gosselin.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-16
Que le conseil d'administration de l'AETELUQ soit autorisé à faire une demande de lettres patentes supplémentaires.
Proposé par Ann McDonough.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité.

3.3. Ratification du projet de politique d'allocation et de remboursement de dépenses
Patricia Julien présente la démarche qui a été menée au cours des derniers mois et de laquelle émane le projet qui est soumis aux membres:

- Réflexion en conseil d'administration;
- Travail de recherche par David Clos-Sasseville, Patricia Julien et Geneviève Breault;
- Mise sur pied d'un comité composé de 4 membres;
- Demande d'avis externe par Richard Dubois, spécialiste en rémunération dans les OBNL;
- Travail de rédaction et de réflexion en conseil d'administration;
- Consultation publique des membres en ligne.

Patricia Julien explique que l'implication des personnes administratrices dans l'AETELUQ demande davantage de temps que d'autres types d'implication dits bénévoles dans des organismes à but non lucratif. En raison de sa structure de fonctionnement, une association étudiante demande une implication soutenue des personnes élues qui doivent réaliser plusieurs des mandats annuels et assurer les différentes représentations internes et externes. Elle explique que les personnes administratrices sont aussi des étudiant-es et sont confrontées à la précarité financière qui accompagne bien souvent ce statut.

Elle explique également qu'il y a un risque réel et important dans l'ancienne politique qu'une personne administratrice considère qu'elle n'a pas à contribuer à la réalisation de ces tâches puisqu'elle est rémunérée pour sa présence aux rencontres alors que d'autres personnes investiront plusieurs heures afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association. Le nouveau projet prévoit l'allocation selon un certain nombre d'heures d'implication hebdomadaires qui doit être justifiée par la démonstration qu'elle a bien réalisé divers mandats et tâches.

Résolution AGE-110918-17
Que le projet de politique d'allocation et de remboursement des dépenses soit ratifié.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Pierre-Luc Gagné.
Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-110918-18
Que le projet entre en vigueur dès le 1er octobre 2011.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Marie-Ève Gosselin.
Adopté à l'unanimité.

Une membre suggère que l'article 3.1 soit reformulé afin de clarifier à qui s'applique l'allocation. Un ajout pourrait être fait dans les définitions concernant le représentant étudiant.

Un membre suggère que le barème pour le remboursement de l'utilisation du véhicule personnel prévu à l'article 5.5 soit revu afin de prévoir une grille qui prévoirait le remboursement de 0,35$ par kilomètre plus 0,01$ par tranche supplémentaire:

1,00$-1,09$: 0,36$
1,10$-1,19$: 0,37$
1,20$-1,29$: 0,38$
1,30$-1,39$: 0,39$
1,40$-1,49$: 0,40$
Etc..

Une membre suggère que le conseil d'administration porte une attention particulière aux frais prévus à l'article 8.1. et que le retour soit fait lors d'une prochaine assemblée afin de valider si cette mesure est adéquate.

3.4 Ratification du projet de politique de subvention

Stéphanie Sansfaçon présente la démarche de réflexion et les besoins de baliser qui ont mené à la rédaction d'un projet de politique de subvention.

- Travail de recherche et de rédaction par Stéphanie Sansfaçon;
- Réflexion en conseil d'administration.

Résolution AGE-110918-19

Que la politique de subvention soit ratifiée.
Proposé par Viviane Desbiens.
Secondé par Pierre-Luc Gagné.
Adopté à l'unanimité.

Une membre suggère de spécifier « projet de financement d'un projet » au point 2.

Une membre suggère de mettre en place un cahier de charge afin d'installer un mécanisme de contrôle.

3.5 Ratification du projet de code de déontologie

Erika Fisseler présente le projet de code de déontologie ainsi que le travail qui a été fait :

- Réflexion en conseil d'administration;
- Travail de recherche et de rédaction par David Clos-Sasseville et Geneviève Breault;
- Réflexion en conseil d'administration;
- Consultation publique des membres en ligne.

Résolution AGE-110918-20

Que l'article1.4.2 soit rejeté.
Proposé Marie-Ève Gosselin.
Secondé par Marc-Alexandre Dubé.
Adopté à l'unanimité. 12 pour, 2 abstentions.

Résolution AGE-110918-21

Que le code de déontologie soit ratifié à l'exception de l'article 1.4.2.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Mourad Daho-Bachir.

Adopté à l'unanimité.

Un membre suggère de retirer « marque d'hospitalité » de l'article 1.4.2.

Une membre rappelle que le terme « radiation » doit être retiré de l'expression *Politique de suspension, de radiation et de destitution.*

Des membres soulignent le besoin de concilier les dispositions prévues dans le code de déontologie et dans la Politique de suspension et de destitution.

4.0 Fermeture
Résolution AGE-110918-22
Que l'assemblée soit levée à 12h40.
Proposé par Marc-Alexandre Dubé.
Secondé par Mourad Daho-Bachir.
Adopté à l'unanimité.

_____
Genevieve Breault, secrétaire d'assemblée